



## Communiqué de l'intersyndicale DGFIP Solidaires-CGT-FO-CFDT

### LES SYNDICATS DE LA DGFIP REÇUS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL LE 26 JUIN 2015

Les syndicats de la DGFIP étaient reçus le 26 juin par le Directeur général à leur demande (suite à une réunion du 25 juin des DRFiP/DDFiP). Ces deux réunions se sont tenues dans un contexte de plus en plus difficile pour la DGFIP et les agents. En effet, alors que le pouvoir d'achat baisse et que les conditions de travail se dégradent dangereusement, les choix des pouvoirs publics mettent une pression supplémentaire sur la DGFIP.

La « revue des missions » lancée par le gouvernement et la démarche stratégique organisent le repli de l'Etat et de la DGFIP tandis que le gouvernement a décidé de lancer précipitamment le chantier de la « retenue à la source » et que les discussions budgétaires menées dans le cadre de la préparation de la loi de finances 2016 prévoient une nouvelle vague de suppressions d'emplois et, plus largement, de baisse des moyens de la DGFIP.

Le DG a présenté donc des réflexions qui, selon lui, devront être discutées avec les représentants des personnels. De nouvelles expérimentations sont envisagées (pôle de contentieux judiciaires, contrôle fiscal...) et de nouvelles réflexions s'ouvriraient sur la formation (E-formation, formation des cadres B...), les modalités de recrutement des cadres, les voies et moyens limitant le « turn over » des agents (notamment des agents C), la limitation progressive des paiements en espèce, le bilan des « RAN » en matière d'affectation, la possibilité d'organiser des « compétences croisées » entre directions, révision de nos interventions sur la redevance TV, extension des PNSR... Pour justifier le choix de sa réflexion, le DG estime qu'il faut alléger la charge de travail des agents et adapter la DG au contexte budgétaire contraint. Sur la retenue à la source, le DG s'est borné à préciser qu'il s'agissait d'une commande politique et que la DGFIP était chargée du dossier.

Pour les syndicats, si, pour l'heure, ces pistes de réflexion ne constituent pas des décisions proprement dites, l'orientation est claire : poursuivre et intensifier ce qui a été engagé dans le cadre de la « revue des missions » et de la « démarche stratégique » (ce qui entraînerait de nouvelles restructurations) et ouvrir la réflexion sur certains actes de gestion.

### Il s'agit clairement de revoir tout ce qu'est aujourd'hui la DGFIP.

Au surplus, elles s'engagent alors que nos organisations attendent toujours un point d'étape sur l'ensemble des restructurations achevées, en cours et décidées d'une part, et que nos demandes formulées lors du groupe de travail du 6 mai à propos du devenir de la « prime d'intéressement collectif » demeurent sans réponse. Enfin, elles préfigurent

une nouvelle fois un énième « tour de vis » dans le cadre de la loi de finances 2016.

**Plus que jamais, il est urgent de débattre d'une réaction collective à la hauteur des enjeux pour défendre les droits des agents et le service public. Les syndicats représentatifs se réuniront dès la rentrée pour travailler ensemble à construire une importante mobilisation à la DGFIP.**



### ENCORE 10 DÉPARTEMENTS SANS MÉDECIN DE PRÉVENTION !

L'administration affiche un maintien du taux de couverture et annonce un frémissement dans le recrutement : Bercy redeviendrait attractif ! Pour l'instant les besoins sont encore loin d'être couverts ! **FO** revendique le recrutement de Médecins de prévention dans les 10 départements qui en sont dépourvus et dans les 40 départements en déficit de médecins.

Lors de la tenue de ce CTM ministériel de fin mai, il avait été indiqué qu'un nouveau médecin allait être recruté pour le 44. Malheureusement il n'en est rien : finalement cela n'a pas pu se faire ...et même pire ! l'un de nos médecins actuellement en activité dans le 44, quitte ses fonctions (nous la remercions ici pour tout le travail qu'elle a accompli pour les agents des Finances de Loire-Atlantique). Ce n'est donc pas une mais **deux vacances d'emplois de médecins de prévention** que nous aurons à déplorer à compter de septembre 2015 !

Nous sommes très inquiets pour le médecin qui ne pourra pas faire face à la masse de travail ! ..et pour tous nos collègues qui ne pourront pas être reçus dans des conditions normales .... et plus égoïstement pour ceux de la DRFiP44 qui vont subir la réorganisation titanesque !

Recrutement de « médecins collaborateurs », présentation du dispositif. Le ministère fera appel à des « médecins collaborateurs » tel que le prévoit le décret du 27 octobre 2014. Pendant 4 ans, ces médecins officieront sous le tutorat d'un médecin de prévention expérimenté. Bien évidemment, ils ne pourront exercer seuls dans les départements dépourvus de médecins de prévention. Ils seront essentiellement formés dans les départements les mieux pourvus en médecins de Prévention. En espérant les recruter une fois l'obtention de leur qualification. A ce stade nous avons plus d'interrogations que de réponses. A suivre de près.

Infirmières. **FO** a dénoncé la baisse régulière du nombre d'infirmières : les départs en retraite ne sont pas remplacés. Pour notre ministère il est clair qu'elles supportent une partie des suppressions d'emplois de la sous-direction.

